

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**



1488305

Dénomination : AXIS
n° de gestion : 1999B02436
n° d'identification : 428 801 575
n° de dépôt : A2011/015469
Date du dépôt : 17/10/2011
Pièce : rapport de la gérance du 15/06/2011

Société AXIS.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000 €

Siège Social :

72 Boulevard de Strasbourg

31 000 TOULOUSE

RCS Toulouse N°428 801 575

RAPPORT DU GERANT

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour qu'il soit statué sur le principe de la révocation des fonctions de cogérance de notre société exercées par Monsieur Pierre Emile CLAVEL, de ses conséquences induites et du maintien en tant que seul Gérant de Monsieur Richard MUNOS aux charges et conditions déjà en vigueur au sein de notre société.

La Société AXIS, selon statuts mis à jour , a un capital de 100 000 € divisé en 10 000 parts sociales numérotées de 1 à 10 000 et attribuées aux deux associés de la Société en proportion de leurs apports et consécutivement aux cessions de parts intervenues depuis la création de la société, savoir :

- Monsieur Pierre Emile CLAVEL : 3 333 parts numérotées de 1 à 3 333
- Monsieur Richard MUNOS : 6 667 parts numérotées de 3 334 à 10 000.

Les deux associés ont été nommés co-gérants de la société.

Elle a notamment pour objet les prestations de services, sous forme d'exploitation libérale, au travers des deux professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes

Cette société clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

Elle a son siège social à Toulouse 31000, 72 Boulevard de Strasbourg

Monsieur Richard MUNOS a dans AXIS une activité dédiée au Commissariat aux Comptes. Monsieur Pierre Clavel a développé au sein de la Société AXIS une branche Expertise Comptable .

Depuis janvier 2011, Pierre Emile CLAVEL est entré aux capital de la Société d'expertise comptable CAP COMPTA.COM.

Il a la qualité d'associé majoritaire avec 75% du capital et occupe les fonctions de gérant de cette structure.

Cette Société, par l'intermédiaire de Pierre Emile CLAVEL est en concurrence directe avec la Société AXIS dans l'activité d'expertise comptable.

Dans ce contexte, Monsieur Richard Munos souhaite prendre seul les décisions dans l'intérêt de la Société AXIS, et en particulier celles relatives à la stratégie de développement de l'activité d'AXIS, qui n'est plus compatible avec la vision stratégique de Monsieur Pierre Clavel.

Pour éviter une mésentente grave latente entre les associés d'AXIS, toute paralysie consécutive de la Société AXIS, et le risque de confusion dans l'esprit de la clientèle et du personnel, il est nécessaire de procéder à la révocation de ses fonctions de cogérance exercées par Pierre Emile CLAVEL ce dernier ayant refusé de démissionner à l'amiable.

Il est ici rappelé que l'Article 13 des statuts de notre société stipule que :

« ..Révocable par décision ordinaire de la collectivité des associés prise à la majorité des parts sociales, le gérant peut renoncer à ses fonctions, mais seulement trois mois après la clôture d'un exercice en prévenant les associés trois mois au moins à l'avance, sauf accord contraire de la collectivité des associés, prise à la majorité ordinaire... »

Nous soumettrons au vote de l'assemblée convoquée la révocation de Pierre Emile CLAVEL à ses fonctions de Co- gérant de notre Société..

Tous les documents et renseignements se rapportant à l'examen de l'ordre du jour, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

CONCLUSION

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

A Toulouse, le 15 Juin 2011

Le gérant majoritaire
Richard MUNOS

